

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Subventions d'investissement dans le cadre du programme de santé animale 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et règlementaire national et européen 2015 – 2020.

Dans le cadre du programme départemental « élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural 2018-2020 », adopté par la Commission permanente du 30 mars 2018, le Conseil départemental intervient, en liaison avec la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Bouches-du-Rhône, le laboratoire départemental d'analyses (LDA 13), le groupement de défense sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13) et le groupement de défense sanitaire apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA 13) pour aider les éleveurs des Bouches-du-Rhône à faire face aux exigences sanitaires, notamment en matière de sécurité alimentaire.

Pour 2019, ce programme voté en Commission permanente du 5 avril 2019, propose de développer une politique de prévention, de dépistage, de contrôle et de lutte contre les maladies, de manière à renforcer l'état sanitaire des élevages, globalement très satisfaisant dans les Bouches-du-Rhône.

Ainsi pour renforcer la politique sanitaire dans les élevages, le Département aide les éleveurs grâce à des investissements qui participent à cet objectif. En effet, l'utilisation de couloirs de contention, de bacs d'équarrissage, d'armoires à pharmacie ou de SAS de biosécurité permettent d'augmenter l'efficacité des tests réalisés et de renforcer la fiabilité du dispositif, mais aussi de sécuriser les intervenants (vétérinaires et éleveurs) et d'améliorer leurs conditions de travail.

Pour information, la délibération n° 145 de la Commission permanente du 25 mars 2016 a fixé les montants d'aide selon les types d'investissement :

- pour les bacs d'équarrissage : 300 € ou 400 € selon la contenance (600 L ou 1000 L) ;
- pour les couloirs de contention : 600 € pour les couloirs ovins non mécaniques, 2 000 € pour les couloirs bovins et 3 000 € pour les restrainers (couloirs ovins de contention en inox) ;
- pour les armoires à pharmacie : 80 € ou 100 € selon le modèle ;
- pour les SAS de biosécurité dans les élevages : 800 € par acquisition (délibération n°123 de la CP du 30 mars 2018).

En termes de gestion, la direction de l'agriculture et des territoires rembourse la part à l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS13.

Sur ces bases, il est proposé d'allouer les subventions d'investissement suivantes :

Eleveurs	Type d'investissement	Cout HT	Aide du Département
AJELLO Laurent La Jardinière Chemin de Lieutaud 13420 Gémenos	Couloir de contention ovin	964,21 €	600 €
GAEC La POULIDE 196 Petite Route d'EYRAGUES 13210 Saint Rémy de Provence	Bac équarrissage	671,29 €	300 €
EARL les GABINS Chemin des Craux de la Ville 13430 Eyguieres	Bac équarrissage	565,00 €	300 €
Catherine BALBIS Mas des Chênes 13310 Saint Martin de Crau	Couloir de contention ovin	1 204,22 €	600 €
Hugues GIRARD Mas du BREGALON Chemin du GOUR 13840 Rognes	Couloir de contention ovin	808,48 €	600 €
EARL BENSON Campagne Beau Rivage Route de Crau 13200 Arles	Couloir + armoire à pharmacie	1 512,23 €	700 €
André SAVOYE CD 72 b Route de Sénas 13113 Lamanon	Couloir de contention bovin	5 800,00 €	2000 €
GAEC Les Bons Agneaux Domaine de Grande Boise 1536 CH de Grisole CS50002 13530 Trets	Armoire à pharmacie	111,80 €	100 €
TOTAL		11 637,23 €	5 200 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL